

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020300: carrieres de porphyre des provinces du brabant wallon et de hainaut et carrieres de quartzite de la province du brabant wallon

En vigueur au 15/09/2022 (Dernière actualisation de la page 15/09/2022)

Le barème de cette (sous-)commission paritaire n'est plus mise à jour à partir du 01/09/2022. La base de données salaires minimums ne suit plus cette (sous-)commission paritaire. L'historique reste néanmoins disponible.

Les CCT qui s'appliquent resteront disponibles via l'application Recherche CCT.